

Les trois attitudes prônées par la DGCP



face aux agents

Hôtel des Finances, délégations de compétences inter-trésoreries, accueil commun, compétences croisées, développement d'Hélios, poursuite des regroupements de postes et de la suppression des plus petits, réorganisation des gros postes spécialisés impôts, mise en place de logiques front office/back office, mise en place de nouvelles applications informatiques et autres expérimentations ou déploiements,....décidés par l'administration, autant d'éléments qui en peu de temps ont contribué à augmenter la complexité et la charge de travail et aggraver les tensions, sans qu'à aucun moment les responsables de la DGCP ne se soient posé la question des agents ni que leurs conditions de vie au travail ne soient prises en compte.

Agents sur lesquels les pressions ne cessent de s'exercer, et ce d'autant plus qu'ils sont de moins en moins nombreux. Lors des tournées de postes organisées par les militants de SUD dans plusieurs départements, les mêmes récriminations, les mêmes écoeurlements se font écho d'un département à l'autre, dénonçant l'absence de formation, l'empilement de plusieurs réformes au même moment, les dysfonctionnement informatiques, la multiplication des «couacs» administratifs générant des files de contribuables mécontents, la dictature des objectifs et des taux, le sentiment de ne plus pouvoir assurer la même qualité de service auprès des citoyens, la déshumanisation des rapports, l'absence de considération.

Rien dans l'attitude de la DGCP ne laisse présager que cela va cesser, bien au contraire. Les chiffres sont devenus l'obsession de la direction centrale et des directions locales. Signaler des problèmes de fonctionnement, suggérer une pause dans les changements, un délai, dans le développement de certaines applications telle Hélios relève d'un délit anti-Trésor et haro sur ceux qui n'adhèrent pas à la frénésie de l'administration centrale. Demander à prendre ses congés, du temps partiel, bénéficier de formation, «tomber» malade peut être assimilé à des actes de rébellion, de désertion et sanctionnés comme tels au moment de la notation.

C'est assez ! L'administration ne peut rester sourde, aveugle et muette aux remontées du réseau. Elle ne peut continuer à compter sur la conscience professionnelle et le sens du service public des agents si elle ne veut pas subir un retour boomerang.

Stigmatisées comme les victimes expiatoires de l'idéologie libérale, le gouvernement n'en finit pas de sacrifier le service public et les fonctionnaires afin de mieux plaire à sa clientèle électorale.

Les limites de cette politique sont de plus en plus visibles, la répartition des richesses est de plus en plus inégalitaire. Pendant que les capitaux, les marchés financiers, les actionnaires se les attribuent, la paupérisation des salariés augmente, la dislocation des services publics s'accélère et les inégalités grandissent. Les accompagnements sociaux sont montrés du doigt, l'accès aux soins dépend des moyens financiers de chacun, l'éducation est ouverte à la concurrence. Face à cette situation, l'augmentation du pouvoir d'achat devient une nécessité voire une question de survie .

Mais comment percevoir la réalité du quotidien du plus grand nombre quand la conscience de celui ci s'élabore sur des statistiques et le CAC 40 ?

Si les fonctionnaires ont «généreusement» été gratifiés d'une revalorisation de 0,5% au 1er juillet et bénéficieront d'un point de traitement supplémentaire à compter du 1er novembre était-il judicieux de pousser le ridicule et la provocation en accordant une revalorisation.... de la NBI à certains encadrants ? Encadrants qui dans l'exercice de leurs fonctions n'hésitent pas grâce à la notation, à retarder les changements d'échelon, de grade ou de catégorie et donc de peser directement sur le pouvoir d'achat de leurs agents sans parler des primes de performance ou de modernisation attribuées de manière sélective.

Pour SUD Trésor, la question du pouvoir d'achat est bien au coeur des revendications de cet automne au même titre que les effectifs et la défense du service public. Et ce n'est pas l'annonce de baisse d'impôts qui ne compenseront jamais les dépenses (ex: transfert vers les mutuelles ou les assurances privées du coût du forfait médical «visite médicale» ou de la hausse du forfait hospitalier,...) que le désengagement de l'Etat dans certains domaines génèrent .

Se battre pour la défense et l'augmentation du pouvoir d'achat, ce n'est pas faire preuve d'égoïsme corporatiste dans cette période où la peur du chômage et de la précarité est utilisée pour culpabiliser et faire taire les revendications.

Aujourd'hui la question du pouvoir d'achat, c'est non seulement une nécessité sociale mais également une nécessité économique qui participe de la reprise de la croissance et de la création d'emplois.

Le «Mantra» de l'agent du Trésor pour cet automne : Tout va bien, je vais bien, tu vas bien

Telle est la phrase que tous les agents doivent se réciter tout au long de la journée face aux difficultés qui les assaillent. Quand la méthode Coué devient un remède à nos maux. son avantage s'il n'est pas remboursé par la sécurité sociale, il ne coûte rien....

Accueil Commun : une ambition sans conviction ?...

Il y a longtemps à Bercy que les comptes sont faits et que l'on sait qu'il n'y a que 232 situations de cohabitation dans un même immeuble de services DGI/ DGCP. C'est donc là que l'on a décidé d'afficher très vite des Hôtels des Finances avec force publicité mais pour les autres ...?

Une première vague de 87 est d'ores et déjà actée. De nombreux projets sont renvoyé à 2008 et au delà, compte tenu de la nécessité de travaux très lourds. Réaménagements, restructurations, rares constructions d'immeubles neufs : on a eu beau assurer du côté du ministère que les crédits seraient au rendez vous, les enthousiasmes se sont calmés lorsqu'il a fallu passer à la concrétisation des choses.

Le résultat laisse pour le moins dubitatif, si la recherche par la mise en place d'une telle structure a bien pour but la qualité et l'efficacité des services rendus au public. Pour certains, au vu de l'installation des services du Trésor (locaux éclatés sans aucun accès entre eux), le «produit fini» résulte d'une pure logique d'affichage entraînant une intégration non cohérente des services du Trésor dans des locaux non adaptés, qui s'apparente bien plus à une structure classique «Hôtel des Impôts» qu'à une structure mixte. Autant dire que dans de telles conditions celles de vie au travail des agents n'ont pas suscité de grandes préoccupations de la part des directions locales. A tel point que des mesures de sécurité élémentaires n'ont même pas été prises (ex: construction des bâtiments sur une zone inondable, accès ouvert au public dans tous les bureaux, coffre situé dans un couloir ouvert au public, fonds donnés à la Brinks par la fenêtre etc..).

De plus, les implantations très différentes des deux réseaux n'ont pas plus poussé à des rapprochements faute de place et c'est donc sur la perspective des «compétences croisées» que devraient se construire à court terme les passerelles les plus nombreuses entre la DGI et la DGCP.

Mais là aussi les ambitions se sont trouvées confrontées à la dure réalité des chiffres et des dates et notamment ceux des effectifs. Dans certains départements tout a débuté dans la plus grande confusion. Les formateurs impôts n'ont été prévenus que quelques jours avant le lancement de l'expérimentation. L'urgence de la formation par ailleurs sans aucun module préétabli, a nécessité... la fermeture des postes concernés. On aurait pu légitimement penser que «l'expérience aidant» le développement des compétences croisées bénéficie de plus de considération, mais il apparaît que dans de nombreux départements concernés l'on soit toujours en attente de formation... Bref, une fois de plus l'administration compte sur ces agents pour remédier à ses carences. Or le manque d'effectifs se fait cruellement ressentir et demeure la difficulté majeure des agents des postes concernés à se former et à gérer la nouvelle charge de travail que tout cela occasionne. D'autant plus que pour un certain nombre ils doivent procéder concomitamment au développement de l'application Hélios. A croire que le but est d'écoeurer tout le monde et de décrédibiliser nos services.

Une fois de plus si la recherche de l'amélioration du service rendu au public est louable, il serait temps que l'administration prenne également en compte la situation des agents. Trop, c'est trop !

ou une conviction sans ambition ?

Contrat de nettoyage : la vigilance s'impose.

La passation des contrats de nettoyage régionaux n'est pas sans poser de problèmes. Depuis sa mise en place les directions locales n'ont plus ou n'auront plus la maîtrise du marché. Celui est ou sera directement de la compétence de l'Agence Centrale des Achats rattachés au Secrétariat Général.

Structure qui a été créée en 2004 et dont le but consiste à rationaliser les dépenses des services afin de faire des économies.

A plusieurs reprises nous avons été amenés à intervenir localement auprès des TG, de l'inspection du travail, sur les difficultés de reprise des personnels en charge du nettoyage par les sociétés auxquelles le marché est dorénavant attribué. Ces dernières, compte tenu du flou de certains contrats d'embauche précédents (c'est hélas de rigueur dans cette branche), remettent en cause ou se donnent la possibilité de modifier l'ancienneté, le nombre d'heures, la répartition hebdomadaire des heures, le site de travail. Nous sommes récemment intervenus auprès de la direction pour dénoncer les méthodes utilisées par une des candidate au marché, envisageant manifestement de

modifier les contrats existants avant l'appel d'offre par l'ACA et utilisant le chantage au licenciement pour faire comprendre clairement à des salariés précaires où se trouve le pouvoir dans l'entreprise.

Pour SUD si la passation des contrats ne relève plus des services des TG, ce n'est pas pour autant que la DGCP ne doit pas être vigilante sur la façon dont les personnels sont traités. Car pour obtenir ses marchés certaines société n'hésitent pas à «casser» les prix, à sous estimés le nombre d'heures nécessaires, à utiliser des produits de moindre qualité.

Certes si l'on ne peut être hostile par principe au fait de faire des économies, celles-ci ne doivent pas être réalisées au détriment de l'hygiène et de la propreté des locaux et donc de la santé et des conditions de travail des agents, ni au détriment des personnels chargés d'effectuer cette tâche. Le ministère et les directions locales doivent prendre leurs responsabilités et non pas considérer que cette sous-traitance ne les regarde pas ! attitude indigne de services de l'Etat !

On va bien, «tout va très bien...»

Domaines J-90

Lors du CTPM du 7 juillet 2005, le ministre a décidé le transfert de la mission domaines de la DGI à la DGCP au 1er janvier 2007. Le premier semestre 2006 a vu l'élaboration des conditions de transfert, tant pour les agents que pour la mission entre les deux directions en concertation avec les organisations syndicales. Lors du CTPM du 29 septembre dernier, les textes attribuant la mission à la DGCP et les conditions d'intégration des agents des Domaines de la DGI à la DGCP ont été examinés.

Nous ne sommes pas dupes de la volonté affichée par le ministère concernant le maintien de cette mission au sein de la DGCP (les appétits de certains organismes privés concernant cette activité et les logiques gouvernementales convergentes nous laissent dubitatifs quant aux assurances de pérennisation de cette mission au sein du secteur public). Cependant la réussite de son intégration constitue, au moins à court terme, un enjeu pour la DGCP.

La décision politique prise, il est important pour les agents que ce changement s'effectue dans les conditions les meilleures, qui ne remettent pas en cause leur situation (règles de gestion, carrières, salaires...) mais également que le Trésor fasse en sorte que ces agents trouvent leur place au sein du réseau. Il est nécessaire d'éviter la marginalisation ou l'isolement géographique et physique que l'on a pu constater pour l'intégration des agents issus des DRIRE ou de la Redevance.

Aussi il était évident que les agents des Domaines devaient pouvoir disposer d'un temps suffisant avant de se déterminer sur leur choix d'appartenance à une des administrations. Car le choix du métier implique de devenir agent de la DGCP.

A quelques mois de la date fatidique où en sommes-nous ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que du côté du Trésor, les directions locales ne se sont pas préoccupées de cette arrivée ; d'autres priorités dans la période ont eu leur attention (sauf en administration centrale où les agents de France Domaines ont été accueillis par un «pot» en présence du directeur). Aussi n'est-il pas étonnant que les situations soient très contrastées en fonction notamment du nombre d'agents à accueillir. Et les choix retenus ne sont pas sans conséquence sur les agents du Trésor eux mêmes.

Plusieurs options ont été retenues : maintien des services des Domaines dans leurs locaux et donc limitation des contacts avec les agents du Trésor, installation des agents dans de nouveaux locaux ou dans les Trésoreries Générales, pour certains au détriment de services de la TG obligés d'être relogés à l'extérieur, scission de services et ce sans aucune concertation avec les agents concernés.

Il est évident que face à l'accumulation de réformes, de réorganisations et de restructurations tous azimuts stimulée par la course aux indicateurs et aux taux et hypothéquée par la diminution des effectifs, la logique du «parer au plus pressé» et de «en attendant» l'emporte, au détriment du service public, des missions, des conditions de vie au travail des agents.

A chaque ministre sa petite réforme «emblématique» : la vente des centres de contrôles techniques des véhicules pour Mer, l'adossement de la Redevance à la Taxe Habitation pour Sarkozy, le transfert des Domaines à Breton.

L'un fait plaisir au privé et aux possesseurs de flotte de camions, l'autre permet à ceux qui fraudent de ne plus le faire puisqu'ils sont désormais exemptés de paiement, en même temps qu'il fragilise un peu plus l'audiovisuel public, un autre hypothèque une mission du public pour mieux l'externaliser à terme. Quand on vous dit que l'intérêt du service public n'est pas leur principale préoccupation.....

Des chiffres

qui ouvrent l'appétit.....

En 2006 plus de 200 opérations de cession ont été réalisées qui devraient rapporter 480 millions d'Euros,

En 2007, le ministère table sur 500 millions d'euros.

....mais dont les agents et les citoyens font les frais

La vente de l'immeuble des Douanes rue du Bac /rue de l'Université aux fonds de pensions américain Carlyle a rapporté 165 millions d'euros, les services du Ministère (Douanes, ACCT) devant libérer les lieux au plus tard au 1er mars 2007.

Cette vente a permis de justifier entre autres la restructuration de l'ACCT scindée entre un Département Comptable spécialisé installé à Bercy et un Département Informatique qui constituera le socle de l'Opérateur Central des Comptes de l'Etat qui sera implanté à Montreuil.

Ces déménagements n'étaient possibles qu'à condition que de l'espace se libère à Bercy. Mais l'échec, grâce à la mobilisation des personnels et des organisations syndicales, de la tentative de déménagement de certains services de Bercy à Vincennes dans un immeuble dénommé «Nadar», pollué de façon avérée, oblige l'administration à revoir ses plans d'occupations des lieux. Résultat de l'opération : l'installation du Comptable Budgétaire Comptable Ministériel du Minefi (le développement des CBCM étant une des conséquences de la disparition de la Paierie Générale du Trésor au 1er janvier 2007, l'autre étant l'intégration de ses autres services à la RGF) est également compromis .

En attendant, des solutions doivent être trouvées qui, n'en doutons pas, gérées dans l'urgence, ne se feront pas sans générer des coûts élevés.

Mais le «bradage» du patrimoine immobilier n'a pas de prix, le tout n'étant pas forcément de rapporter, mais de rendre l'Etat de plus en plus captif des intérêts financiers du privé.

Et, à part ça, vous allez bien ? Tant mieux

Carrière C

Reclassement corrigé.

Suite à la réforme intervenue le 1er octobre 2005 (raccourcissement de la carrière du C) le reclassement des agents de C en B conduisait à des pertes de 14 à 16 mois d'ancienneté. Les agents promus de C en B par liste d'aptitude ou par le biais du Concours spécial risquaient d'être sérieusement lésés. L'administration ayant reconnu «l'erreur manifeste», le protocole «Jacob» corrigera cette bévue. Les nouveaux textes rattraperont ce loupé, avec une date d'effet au 1er octobre 2005.

Mesures Jacob : ça arrive !

Les textes transversaux organisant la nouvelle carrière ont été présentés au Conseil Supérieur de la Fonction publique d'Etat en Juillet. Les autres textes relatifs aux statuts particuliers ont été examinés par la Commission des statuts, pour partie le 13 juillet, le reste le 29 septembre. Par ailleurs le Ministre de la Fonction Publique s'est engagé à ce que le volet statutaire soit mis en application au 1er décembre 2006 dans l'ensemble des trois fonctions publiques.

Cela va permettre à de nombreux agents de pouvoir partir à la retraite en ayant atteint l'indice 415.

Sommaire

- page 1 : Pouvoir d'Achat,
Conditions de travail
- page 2 : Accueil commun,
Contrat Nettoyage
- page 3 : Domaines
- page 4 : Carrière du C
Retraites

**Le mouvement de mutation
pour le 1^{er} janvier 2007
est prévu pour
le 18 octobre.**

Retraites,

Sous le feu de l'actualité

Fonds de pensions socialement utiles ?

Le régime additionnel de retraite des fonctionnaires (RAPF) projette de placer la totalité de ses avoirs d'ici 2010 (soit 8,5 Mds) selon une politique d'investissement socialement responsable. Les fonds de pension auraient-ils acquis une conscience éthique sociale ?

Départ à la retraite différé, emploi non proposé

Selon l'INSEE, la réforme des retraites des fonctionnaires va entraîner un recul du départ de 7 mois pour les générations d'agents nés entre 1945 et 1954 et de 2,2 ans pour la tranche 1955-1974.

Nouvelle offensive

Un ancien ministre des Affaires sociales, accessoirement proche conseiller d'un candidat à la présidentielle -le préféré de la droite et des patrons, juge nécessaire l'alignement des régimes spéciaux de retraite sur celui du régime général. Aussitôt, sous prétexte d'équité, cet alignement s'inscrit dans le programme dudit candidat et de surcroît la cour des comptes présidée par un ancien ministre de Chirac l'appuie en demandant «l'égalité des régimes». Hasard ou orchestration ? Ces propos menaçants ne viennent pas par hasard. Ils préparent une nouvelle offensive générale sur les retraites en 2008, notamment l'augmentation plus ou moins progressive vers les 45 ans de cotisation pour bénéficier d'une pension à taux plein. Et ils savent que cela ne leur sera pas possible tant que subsistera le rempart des 37,5 ans des régimes spéciaux. Après le privé, après les fonctionnaires le nivellement par le bas continue. Au nom de l'abolition des «privilèges», le gouvernement entretient l'opposition des salariés entre eux au nom d'une pseudo solidarité nationale. Acceptation nécessaire pour préparer les esprits à une nouvelle offensive de remises en causes de conquêtes sociales qui pénalisera une fois de plus les plus fragiles économiquement et socialement.

Fonctionnaires parents de trois enfants

Suite à une décision du service des pensions, à compter du 1er janvier 2007, un fonctionnaire ayant eu trois enfants et remplissant les conditions pour bénéficier d'une retraite immédiate devait voir sa pension calculée sur la base de 154 trimestres.

Face à cette prise de position qui allait au-delà de la loi Fillon et suite aux protestations qu'elle avait engendrée, le ministre de la fonction publique et le ministre du budget ont décidé de donner instruction au service des pensions de se référer, pour le calcul de l'annuité, à l'année pendant laquelle les trois conditions pour bénéficier d'une pension immédiate se trouvent constatées (15 ans de services publics, 3 enfants et une durée d'interruption de 2 mois par enfant). Ainsi, les fonctionnaires, remplissant avant le 1er janvier 2003 les conditions de départ anticipé avec jouissance immédiate de la pension, verront leur retraite calculée sur 37,5 ans.

En conséquence, SUD a adressé une demande au directeur général afin que les agents qui auraient déposé un dossier de mise à la retraite, suite aux conditions définies par le service des pensions au 1er janvier 2007, puissent revenir sur leur décision et annuler leur demande afin de disposer des conditions les plus favorables.

à suivre....

